

# DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SFANCE DU 20 AVRIL 2021

• Nombre de délégués titulaires : 56

Présents: 43Votants: 52

L'an deux mille vingt et un

Le mardi vingt avril à dix-huit heures,

Le conseil communautaire de la communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'ORGUEIL sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE

Date de la convocation : 14 avril 2021

Étaient présents: Mr ALBINET Alain - Mme ARAKELIAN Marie-Anne - Mr ASTOUL Jean - Mr ASTOUL Etienne - Mr AUTHESSERRE Willy - Mme BARBAT Brigitte - Mr BELLOC Alain - Mr BEQ Jérôme - Mr BIERGE Michel - Mr BOUYER Jean-Marc - Mme BUFFAROT Monique - Mr CASTELLA Serge - Mme COULON Marie-Christine - Mr DAIME Guy - Mr DOAT Bernard - Mr ESTANOVE Philippe - Mme FAVIER Monique - Mr FRAYSSE Éric - Mme GRANDO Sylvie - Mr IDRISSI Saïd - Mr IUS Frédéric - Mme JEANGIN Mélanie - Mme LAFORGUE Laëtitia - Mr LAGRANGE Éric - Mr LARRIEU Gilles - Mme LAVEDRINE Sophie - Mme LAVERON Isabelle - Mr MAGNIER Armand - Mr MARTY Alfred - Mr MOIGNARD Jacques - Mme NEGRE Marie-Claude - Mme NIERENGARTEN Annie - Mme PROUET Bernadette - Mr QUILLET Lionel - Mr RASPIDE Jean-Marc - Mr RAYNAL Jean-Claude - Mr REY Denis - Mme RIBES Huguette - Mr SOURSAC Jérôme - Mr SUBERVILLE Christophe - Mr TUYERES Stéphane - Mme UCAY Audrey - Mr VALETTE Jean-Michel.

Absents excusés: Mr BOCHU Jean-Luc (Pouvoir à Mme BUFFAROT Monique) - Mr BOUSQUET Christian (Pouvoir à Mr IUS Frédéric) - Mme CAMBROUSE Christelle (Pouvoir à Mr QUILLET Lionel) - Mme CARDETTI Laëtitia - Mme ESTAVES Gaëlle (Pouvoir à Mr AUTHESSERRE Willy) - Mr FENIE Gérard - Mr GAUTIE Claude (Pouvoir à Mr MOIGNARD Jacques) - Mme HENRIC Stéphanie - Mme JULIEN Dominique (Pouvoir à Mr BIERGE Michel) - Mme LLAURENS Nathalie (Pouvoir à Mme ARAKELIAN Marie-Anne) - Mr MOURIAU Christian - Mme VIGNEAU Karine (Pouvoir à Mr CASTELLA Serge) - Mme VILLANUEVA Matilde (Pouvoir à Mme LAVEDRINE Sophie).

Mr BOUYER Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Procès-verbal de la séance du 1er avril 2021 Compte de Gestion 2020 - Budget Principal Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Déchets ménagers » Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021 1

```
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Office de Tourisme »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Assainissement Non Collectif »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LES BARTHES »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LES NAUZES »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Production et vente d'électricité »
Compte Administratif 2020 - Budget Principal
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Déchets ménagers »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Office de Tourisme »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Assainissement Non Collectif »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES BARTHES »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES NAUZES »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Production et Vente d'électricité »
Affectation des résultats 2020 - Budget Principal
Affectation des résultats 2020 - Budget annexe « SPAN C »
Adoption du Budget Principal 2021
Vote du taux des taxes intercommunales
Vote de la taxe GEMAPI
Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « Office de Tourisme »
Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »
Adoption du Budget Annexe « Déchets ménagers » 2021
Vote du taux de la TEOM
Adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021
Adoption du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » 2021
Adoption du Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021
Adoption du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2021
Adoption du Budget Annexe « ZA LES PALANQUES » 2021 - BESSENS
Adoption du Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021 - MONTECH
Adoption du Budget Annexe « ZA LES BARTHES » 2021 - VERDUN/GARONNE
Adoption du Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021 - VERDUN/GARONNE
Adoption Budget Annexe « ZA LES NAUZES » 2021 - GRISOLLES
Adoption du Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021 - BOURRET
Adoption du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2021
Suppression de 8 postes permanents - modification du tableau des effectifs
Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité au service
Communication
Création d'un emploi permanent d'agent de bibliothèque itinérant - modification du tableau des
effectifs
Prolongement du dispositif l'OCCAL d'aide aux entreprises
```

# Adoption du PV du CC du 01/04/2021

Voté à l'unanimité

## Délibération n° 2021.04.20 - 51 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instruction budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 92 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Principal 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.09.24 – 168 – du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Principal** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	SECTION  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020  RESULTATS DE L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020				
Investissement	-277 330,95		-1 073 693,31	-1 351 024,26	
Fonctionnement	3 529 824,39	264 851,95	1922 980.82	5 187 953.26	
TOTAL	3 252 493,44	264 851,95	849 287.91	3 836 929.00	

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 52 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « déchets ménagers »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 93 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers »2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Déchets Ménagers »** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020			
Investissement	909 852,68		-675 292,80	234 559,88	
Fonctionnement	840 814,05		-300 689,03	540 125,02	
TOTAL	1750 666,73	0,00	-975 981,83	774 684,90	

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe « Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 53 -

Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Office de Tourisme »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 94 du 18 juin 2020, portant adoption du 2020, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme « 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Office de Tourisme «** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION				
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019  RESULTATS DE PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020  RESULTATS DE L'EXERCICE 2020					
Investissement	999,00		0,00	999,00	
Fonctionnement	150,64		37 687,44	37 838,08	
TOTAL	1149,64	0,00	37 687,44	38 837,08	

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «
   Office de Tourisme « de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne,
   établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle
   ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 54 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Assainissement non collectif »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les instructions budgétaires et comptables ; Vu la délibération n° 2020.06.18 – 95 – du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2020 ;

Vu la délibération  $n^{\circ}$  2020.09.24 – 169 du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative  $n^{\circ}$ 1 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 194 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « SPANC »** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION					
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020 CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 L'EXERCICE 2020					
Investissement	4 200,00		-10 083,00	-5 883,00		
Fonctionnement	25 540,08		-15 277,42	10 262,66		
TOTAL	29 740,08	0,00	-25 360,42	4 379,66		

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «
  SPANC » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par
  Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni
  observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 55 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les instructions budgétaires et comptables ; Vu la délibération n° 2020.06.18 – 96 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020			
Investissement	-262 104,11		1 057 121,65	795 017,54
Fonctionnement	0,00		346 453,67	346 453,67
TOTAL	-262 104,11	0,00	1403 575,32	1141 471,21

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe
   « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 56 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 97 du 18 juin 2020 portant adoption du Budget annexe  $\ll$  STEP ZAC GSL  $\gg$  2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 192 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « STEP ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ; Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020			
Investissement	15 366,28		22 985,27	38 351,55	
Fonctionnement	-12 341,85		-15 977,05	-28 318,90	
TOTAL	3 024,43	0,00	7 008,22	10 032,65	

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 57 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LES PALANQUES » située à BESSENS

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 98 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

# Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe **«ZA LES PALANQUES »** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION					
SECTION	SECTION  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019  PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020					
Investissement	-140 240,61		83 198,13	-57 042,48		
Fonctionnement	9 064,29		-28 129,06	-19 064,77		
TOTAL	-131 176,32	0,00	55 069,07	-76 107,25		

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 58 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE » située à MONTECH

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 99 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE »** 2020 suivants :

1	$\cap$
- 1	U

	RESULTATS D'EXECUTION					
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019  PART AFFECTEE A RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020  RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020					
Investissement	6 681,00		-52 041,47	-45 360,47		
Fonctionnement	35 137,00		34 407,00	69 544,00		
TOTAL	41 818,00	0,00	-17 634,47	24 183,53		

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 59 -

# Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES BARTHES » située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 100 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LES BARTHES »** 2020 suivants :

	RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	
Investissement	0,00		0,00	0,00	
Fonctionnement	7 066,00		7 066,00	14 132,00	
TOTAL	7 066,00	0,00	7 066,00	14 132,00	

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «ZA LES BARTHES » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 60 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LES NAUZES » située à GRISOLLES

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 102 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES NAUZES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LES NAUZES »** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

TOTAL	6 372,80	0,00	0,00	6 372,80
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
Investissement	6 372,80		0,00	6 372,80

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA LES NAUZES »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 61 -

# Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 101 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE »** 2020 suivants :

	F	RESULTATS D'EXECUTION		
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	-449 095,22		-77 607,06	-526 702,28
Fonctionnement	1305,56		1 305,56	2 611,12
TOTAL	-447 789,66	0,00	-76 301,50	-524 091,16

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 62 -

## Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX » située à BOURRET

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 103 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX »** 2020 suivants :

	F	RESULTATS D'EXECUTION		
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	73 014,96		-11 594,54	61 420,42
Fonctionnement	-15 404,49		0,12	-15 404,37
TOTAL	57 610,47	0,00	-11 594,42	46 016,05

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

14

mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 63 -

#### Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Production et vente d'électricité »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 104 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité « 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 193 du 26 novembre 2020, portant Décision Modificative n°1 au Budget annexe « production et vente d'électricité » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité « 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Production et vente d'électricité «** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION           SECTION         RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019         PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020         RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020         RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020           Investissement         0,00         4 062,00         4 062,00         4 062,00           Fonctionnement         2 556,90         -1 857,80         699,10           TOTAL         2 556,90         0,00         2 204,20         4 761,10				
SECTION	CLÔTURE DE	L'INVESTISSEMENT :		CLÔTURE DE
Investissement	0,00		4 062,00	4 062,00
Fonctionnement	2 556,90		-1 857,80	699,10
TOTAL	2 556,90	0,00	2 204,20	4 761,10

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «
   Production et vente d'électricité « de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

Sortie de Mme Marie-Claude NEGRE

## Délibération n° 2021.04.20 - 64 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération  $n^{\circ}$  2020.06.18 – 92 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Principal 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.09.24 - 168 - du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2020, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020,

Vu les résultats du Compte Administratif 2020, relatif à du Budget Principal, suivants :

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	А	12 275 161,33	G	14 198 142,15	1922 980,82
Section d'investissement	В	2 972 417,78	Н	1898 724,47	-1 073 693,31
		+		+	
Report en section de	С		ı	3 264 972,44	
fonctionnement (002)	(Si déficit)			(Si excédent)	
Report en section	D	277 330,95	J		
d'investissement (001)	B 2 972 417,78 H  +  C   I   (Si déficit)   (Si déficit) J	(Si excédent)			

		=		=	
TOTAL (réalisations +		15 524 910,06		19 361 839,06	3 836 929,00
reports)	=A+B+C+D		=G+H+I+J		
Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
Section d'investissement	F	1508 199,73	L	1 159 798,00	
TOTAL des restes à		1508 199,73		1 159 798,00	
réaliser 2020	=E+F		=K+L		

Section de fonctionnement		12 275 161,33		17 463 114,59	5 187 953,26
	Tinvestissement = A+C+E = D19=G+I+K				
Section d'investissement		4 757 948,46		3 058 522,47	-1699425,99
	=B+D+F		=H+J+L		
TOTAL CUMULE		17 033 109,79		20 521 637,06	3 488 527,27
	=A+B+C+D+E+F		+G+H+I+J+K+	+L	

#### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	NVESTISSEMENT   E   0,00   K   0,00	
TOTAL DE L	A SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
TOTAL DE L	A SECTION D'INVESTISSEMENT	F 1 508 199,73	L 1159 798,00
13	Subvention d'investissement		1 159 798,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles	372 174,18	
204	Subventions d'équipement versées	1000,00	
21	Immobilisations corporelles	64 016,42	
23	Immobilisations en cours	1 046 009,13	
27	Autres établissements publics	25 000,00	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, en dehors de la présence de Mme la Présidente a décidé :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 du Budget Principal;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par
   Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 65 -

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 93 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers »2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Déchets Ménagers » 2020, établi par Mme la Présidente :

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020,

Vu les résultats du Compte Administratif 2020, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DE	PENSES	F	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	4 940 829,56	G	4 640 140,53	-300 689,03	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 317 426,31	Н	642 133,51	-675 292,80	
			+	I	+		ı
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	DEPENSES   RECETTES   D'EXECUTION					
L'EXERCICE 2019	Report en section D'investissement (001)	D		J	909 852,68	D'EXECUTION  40,53	
		l (S		(S			
	TOTAL (réalisations + reports)	A . D . C	6 258 255,87	0.11	7 032 940,77	774 684,90	
		=A+B+C	+υ	=G+H	+ +J		ļ
	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00		
RESTES A REALISER	Section d'investissement	F	14 154,00	L	909 852,68 (Si excédent) = 7 032 940,77 774 684,90 +H+I+J  0,00  0,00 +L		
2020	TOTAL des restes à réaliser 2020	=F+F	14 154,00	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #			
				10.5			
	Section de fonctionnement			0.1		540 125,02	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement		1 331 580,31		1 551 986,19	220 405,88	
	TOTAL CUMULE	=B+D+F		=H+J		760 530,90	
	TOTAL COMULE	=A+B+C	+D+E+F	+G+H	+ +J+K+L		

#### 18

#### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	D	épenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ε	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA	SECTION D'INVESTISSEMENT	F	14 154,00	L	
13	Subvention d'investissement				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00
20	Immobilisations incorporelles		14 154,00		
204	Subventions d'équipement versées		0,00		
21	Immobilisations corporelles		0,00		
23	Immobilisations en cours		0,00		

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par
   Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 66 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Office de Tourisme »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 94 du 18 juin 2020, portant adoption du 2020, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme « 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Office de Tourisme » 2020, établi par Mme la Présidente ;

la Presidente	i					
			DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
		1				
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	94 837,28	G	132 524,72	37 687,44
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	Η	0,00	0,00
			+		+	
		С		I	150,64	

REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	(Si déficit)	(Si excédent)	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019  RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020  RESULTAT CUMULE	Report en section	D	J 999,00	
	CEXERCICE			
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	94 837,28	133 674,36	38 837,08
	TOTAL (Tourisations Topolito)	=A+B+C+D	=G+H+I+J	
		1	T	1
	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
REPURTER EN 2020	Section de fonctionnement         E         0,00         K         0,00           Section d'investissement         F         0,00         L         0,00           TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020         0,00         0,00         0,00           =E+F         =K+L         37 838,08			
	reporter en 2020	=E+F	=K+L	
		-	1	
	Section de fonctionnement	94 837,28	132 675,36	37 838,08
	Report en section   D   J   999,00   (Si excédent)   Si déficit   (Si excédent)   Si déficit   (Si excédent)   Si déficit   (Si excédent)   Si déficit   (Si excédent)   Si excédent   Si excédent			
PESIII TAT CIIMIII E	Coation d'inventionement	0,00	999,00	999,00
REGGETAT GOTIOLE	Section a investissement	=B+D+F	=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	94 837,28	133 674,36	38 837,08
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	+G+H+I+J+K+L	

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 67 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « Assainissement non collectif »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 95 – du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.09.24 – 169 du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 194 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

19

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « SPANC » 2020, établi par Mme la Présidente :

Presidente;							
		DEP	PENSES	REC	ETTES	SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	А	39 351,42	G	24 074,00	-15 277,42	
L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	68 883,00	Н	58 800,00	-10 083,00	
			+	I	+		•
	Report en section de	С		I	25 540,08		
REPORTS DE L'EXERCICE	fonctionnement (002)	(Si	déficit)	(Si e	xcédent)		
2019	Report en section	D	0,00	J	4 200,00		
	D'investissement (001)	(Si	déficit)	(Si e	xcédent)		
			=		=		-
	TOTAL (réalisations +		108 234,42		112 614,08	4 379,66	
	reports)	=A+B+C+	+D	=G+H+I+	J		
	Section de	_	2.22		0.00		
	fonctionnement	E	0,00	K	0,00		
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
2020	TOTAL des restes à		0,00		0,00		
	réaliser 2020	=E+F		=K+L	:		
		1					1
	Section de		39 351,42		49 614,08	10 262,66	
	fonctionnement	=A+C+E		=G+I+K			l
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	68 883,00	=H+J+L	63 000,00	-5 883,00	
	TOTAL CUMULE	2 5 7	108 234,42		112 614,08	4 379,66	١
	101AL CUMULE	=A+B+C+	+D+E+F	+G+H+I+	J+K+L		

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 68 -

## Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 96 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, établi par Mme la Présidente ;

par Mme la Pres						
		DE	PENSES	RI	ECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	15 314 163,18	G	15 660 616,85	346 453,67
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	14 875 929,56	Н	15 933 051,21	1 057 121,65
			+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C (0)	0,00	1	0,00	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section	D (S	i déficit) 262 104,11		excédent) 0,00	
	d'investissement (001)	(S	i déficit)	(Si excédent)		
	<u> </u>	ı	=	ı	=	
	TOTAL (réalisations +		30 452 196,85		31 593 668,06	1 141 471,21
	reports)	=A+B+C+D		=G+H+I+	+J	
	Section de fonctionnement	Е	0,00	К	0,00	
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	1 483 199,73	L	1 159 798,00	
2020	TOTAL des restes à réaliser 2020		1 483 199,73		1 159 798,00	
	100001 2020	=E+F		=K+L		
	Section de		15 314 163,18		15 660 616,85	346 453,67
	fonctionnement	=A+C+E		=G+I+K		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement		16 621 233,40		17 092 849,21	471 615,81
		=B+D+F	31 935 396,58	=H+J+L	32 753 466,06	818 069,48
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F		+G+H+I+	⊦. I+K+I	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 69 -

## Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 97 du 18 juin 2020 portant adoption du Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 192 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « STEP ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, établi par Mme la Présidente :

Présidente ;	•				·		
		DEP	ENSES	REC	CETTES	SOLDE D'EXECUTION	
		1					
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	34 639,12		18 662,07	-15 977,05	2.2
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	23 271,73	Н	46 257,00	22 985,27	
			+		+		
	Report en section de	С	12 341,85	I			
REPORTS DE L'EXERCICE	fonctionnement (002)	(Sid	déficit)	(Si ex	xcédent)		
2019	Report en section	D		J	15 366,28		
	d'investissement (001)	(Si	déficit)	(Si ex	kcédent)		
		1	=		=		
	TOTAL (réalisations +		70 252,70		80 285,35	10 032,65	
	reports)	=A+B+C+	D	=G+H+I+	J		
	Section de fonctionnement	E	0,00	К	0,00		
RESTES A REALISER							
2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser 2020	=E+F	0,00	=K+L	0,00		
		-C+F		-I\TL			
	Section de fonctionnement		46 980,97		18 662,07	-28 318,90	
	Section de l'onctionnement	=A+C+E		=G+I+K			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement		23 271,73		61 623,28	38 351,55	
	Section a myesussement	=B+D+F		=H+J+L			
	TOTAL CUMULE		70 252,70		80 285,35	10 032,65	
		_1			l l	1	

l		l
$=\Lambda + R + C + D + F + F$	+G+H+I+, I+K+I	

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 70 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 98 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2020, établi par Mme

la Présidente ;						
		D	DEPENSES	R	ECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	T					
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	154 176,35		126 047,29	-28 129,06
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	154 523,46	Н	237 721,59	83 198,13
			+		+	
	Report en section de	С		l	9 064,29	
REPORTS DE L'EXERCICE	fonctionnement (002)	(	Si déficit)	(Si excédent)		
2019	Report en section	D	140 240,61			
	d'investissement (001)	(Si déficit)		(Si excédent)		
			=		=	
	TOTAL (réalisations +		448 940,42		372 833,17	-76 107,25
	reports)	=A+B	+C+D	=G+H	ل+ +	
	T					
	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00	
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser		0,00		0,00	
	2020				ì	

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

0	,
٠,	/ ı

	Section de fonctionnement	15	54 176,35	135 111,58	-19 064,77
		=A+C+E		=G+I+K	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	29	94 764,07	237 721,59	-57 042,48
		=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	44	8 940,42	372 833,17	-76 107,25
	TOTAL COMULE	=A+B+C+D+	⊦E+F	+G+H+I+J+K+L	

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 71 -

## Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 99 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	932 219,82	G	966 626,82	34 407,00
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	975 540,47	Η	923 499,00	-52 041,47
			+		+	
	Report en section de	С		I	35 137,00	
REPORTS DE	fonctionnement (002)	(Si déficit)		(Si excédent)		
L'EXERCICE 2019	Report en section d'	D	0,00	J	6 681,00	
	investissement (001)	(Si déficit)		(Si excédent)		
			=		=	
	TOTAL (réalisations +		1907760,29		1 931 943,82	24 183,53
	reports)	= <b>Δ</b> +Ι	3+C+D	=G+H	ل+ +	

	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser		0,00		0,00
	2020	=E+F		=K+L	

	Section de fonctionnement		932 219,82	1 001 763,82	69 544,00
		=A+C+E		=G+I+K	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement		975 540,47	930 180,00	-45 360,47
RESOLIAI CONOLE		=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE		1907760,29	1 931 943,82	24 183,53
	TOTAL COMOLE	=A+B+C+	·D+E+F	+G+H+l+J+K+L	

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 72 -

## Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES BARTHES »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 100 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2020, établi par Mme la Présidente :

Présidente ;						
		DEPE	ENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	0,00		7 066,00	7 066,00
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	Н	0,00	0,00
			+		+	
	Report en section de	С		I	7 066,00	

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

			=	=		
	TOTAL (réalisations +		0,00	14 132	,00	14 132,00
	reports)	=A+B+C+D		=G+H+I+J		
	Section de	F	0,00	К 0	,00	
	fonctionnement	_	0,00	IX 0	,00	
RESTES A REALISER	Section	F	0,00	1 0	,00	
2020	d'investissement	'	0,00		,00	
	TOTAL des restes à		0,00	0	,00	
	réaliser 2020	=F+F		=K+I		

=E+F

=K+L

	Section de		0,00	14 132,00	14 132,00
	fonctionnement	=A+C+E		=G+I+K	
RESULTAT CUMULE	Section		0,00	0,00	0,00
	d'investissement	=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE		0,00	14 132,00	14 132,00
	TOTAL COMOLE	=A+B+C+D+	+E+F	+G+H+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 73 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LES NAUZES »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération 2020.06.18 - 102 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES NAUZES » 2020;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2020, présenté par Mme la Comptable;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2020, établi par Mme la Présidente :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
----------	----------	----------------------

REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	А	361 127,20		361 127,20	0,00
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	361 127,20	Н	361 127,20	0,00

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

			+	+
	Report en section de	С		I 0,00
REPORTS DE	fonctionnement (002)	(Si d	déficit)	(Si excédent)
L'EXERCICE 2019	Report en section	D	0,00	6 372,80
	d'investissement (001)	(Si d	déficit)	(Si excédent)

	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
2020	TOTAL des restes à		0,00		0,00
	réaliser 2020	=E+F		=K+L	

	Section de		361 127,20	361 127,20	0,00
	fonctionnement	=A+C+E		=G+I+K	
RESULTAT CUMULE	Section		361 127,20	367 500,00	6 372,80
NIGOTIAI GOINGII	d'investissement	=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE		722 254,40	728 627,20	6 372,80
	TOTAL COMOLL	=A+B+C+	+D+E+F	+G+H+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par
   Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 74 -

#### Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 101 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2020, établi par  $\mathsf{Mme}$  la  $\mathsf{Pr\acute{e}sidente}$  ;

		D	DEPENSES	R	ECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE	Section de fonctionnement	А	327 980,16	G	329 285,72	1305,56
L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	365 534,54	Н	287 927,48	-77 607,06
		+		+		
	Report en section de	С			1305,56	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	fonctionnement (002)	(	Si déficit)	(Si	excédent)	
2019	Report en section	D	449 095,22			
	D'investissement (001)	(	Si déficit)	(Si	excédent)	
		ı	=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)		1142 609,92		618 518,76	-524 091,16
	reports)	=A+B+C+D		=G+H+I+J		
	Section de fonctionnement	Е	0,00	K	0,00	
RESTES A REALISER	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
2020	TOTAL des restes à réaliser		0,00		0,00	
	2020			=K+L		
			327 980,16		330 591,28	2 611,12
	Section de fonctionnement	=A+C-		=G+l+	•	2 311,12
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement		814 629,76		287 927,48	-526 702,28
RESOLIAI CONOLE	Georgii a ilivestissellielit	=B+D		=H+J	+L	
	TOTAL CUMULE		1142 609,92		618 518,76	-524 091,16

=A+B+C+D+E+F

+G+H+I+J+K+L

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 75 -

# Compte Administratif 2020 - Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »

**TOTAL CUMULE** 

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les instructions budgétaires et comptables ; Vu la délibération n° 2020.06.18 – 103 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2020, établi par Mme la Présidente :

residente ;						
		DEP	PENSES	RE	ECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	186 127,73	G	186 127,85	0,12
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	193 359,46	Н	181 764,92	-11 594,54
		+			+	
	Report en section de fonctionnement	С	15 404,49	I		
REPORTS DE	(002)	(Si	déficit)	(Si	excédent)	
L'EXERCICE 2019	Report en section d'investissement	D		J	73 014,96	
(001)		(Si	déficit)	(Si	excédent)	
			=		=	
	TOTAL (réalisations +		394 891,68		440 907,73	46 016,05
	reports)	=A+B+C+D		=G+H+	+ +J	
	•			ı		
	Section de fonctionnement	Е	0,00	К	0,00	
RESTES A REALISER 2020	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser 2020		0,00		0,00	
	realiser 2020	=E+F		=K+L		
			001 570 00		100 107 05	15 / 0 / 75
	Section de fonctionnement	=A+C+E	201532,22	=G+I+I	186 127,85 K	-15 404,37
RESULTAT CUMULE	Section		193 359,46		254 779,88	61 420,42
RESOLIAI CUMULE	d'investissement	=B+D+F		=H+J+	+L	
	TOTAL CUMULE		394 891,68		440 907,73	46 016,05
		=A+B+C+	+D+E+F	+G+H+	+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par
   Mme la Comptable de la Communauté de Communes.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 76 -

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 104 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité « 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 193 du 26 novembre 2020, portant Décision Modificative n°1 au Budget annexe « production et vente d'électricité » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité « 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Production et vente d'électricité » 2020, établi par Mme la Présidente ;

établi par Mme la Prés	idente ;					
		DEI	PENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTION
				ī		
REALISATIONS DE	Section d'exploitation	А	6 618,90		4 761,10	-1857,80
L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	Η	4 062,00	4 062,00
			+		+	
	Report en section	С	0,00	1	2 556,90	
REPORTS DE L'EXERCICE	d'exploitation	(Si	déficit)	(Si e	excédent)	
2019	Report en section	D	0,00			
	D'investissement (001)	(Si	(Si déficit) (Si		excédent)	
		•	=		=	
	TOTAL (réalisations +		6 618,90		11 380,00	4 761,10
	reports)	=A+B+	-C+D	=G+H+	l+J	
	T	ı		ı		
	Section d'exploitation	Ε	0,00	K	0,00	
RESTES A REALISER A	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
REPORTER EN 2020	TOTAL des restes à		0,00		0,00	
	réaliser à reporter en 2020	=E+F		=K+L		
	2020			IV. E		
	On ation discussions		6 618,90		7 318,00	699,10
	Section d'exploitation	=A+C+	·Ε	=G+I+k	(	
DECLII TAT OLIMILI E	Section		0,00		4 062,00	4 062,00
RESULTAT CUMULE	d'investissement	=B+D+	-F	=H+J+	L	
	TOTAL OUMULE		6 618,90		11 380,00	4 761,10
	TOTAL CUMULE	=Δ+B+	·C+D+E+F	+G+H+	l+J+K+L	

Au vu de ces éléments, Le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

30

- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

#### Retour de Mme Marie-Claude NEGRE

## Délibération n° 2021.04.20 - 77 -

#### Affectation des résultats 2020 - Budget Principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.04.20 - 64 - du 20 avril 2021, arrêtant les résultats du compte administratif 2020 « Budget Principal »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 1351024.26€
Excédent de Fonctionnement	+ 5 187 953.26 €
Résultat excédentaire global de clôture	+ 3 836 929.00 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	1 508 199.73 €
Restes à réaliser - Recettes	1 159 798.00 €
Restes à réaliser - Solde (Déficit)	- 348 401.73 €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de 1 699 425,99 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal, comme suit :
  - ✓ Investissement recettes Compte 1068 : 1699 425,99 €
  - ✓ Fonctionnement recettes Compte 002: 3 488 527,27 €

- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 78 -

## Affectation des résultats 2020 - Budget Annexe « Assainissement non collectif »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.20 – 67 – en date du 20 avril 2021, arrêtant les résultats 2020 du compte administratif du Budget annexe « SPANC »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 5883.00€
Excédent de Fonctionnement	+ 10 262.66 €
Résultat excédentaire global de clôture	+ 4 379.66 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	€
Restes à réaliser - Recettes	€
Restes à réaliser - Solde (Déficit)	- €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de 5 883,00 €

L'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe « SPANC » comme suit :
  - ✓ Investissement recettes Compte 1068 : 5883,00 €
  - ✓ Fonctionnement recettes Compte 002: 4 379,66 €

- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 79 -

## **Adoption du Budget Principal 2021**

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Le Budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Communauté de Communes.

Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Le Budget Primitif Principal 2021 est divisé en chapitres et en articles, dans les conditions déterminées par l'instruction comptable M14.

Considérant que la Présidente a présenté préalablement au débat sur le projet de Budget 2021, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, Considérant qu'au cours de la séance du 1er avril 2021, un rapport sur les orientations budgétaires 2021 a été présenté et qu'un débat s'est tenu en conseil communautaire, Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, afin que chacun puisse en prendre connaissance,

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont été destinataires de la présentation générale et article par article du projet de Budget 2021 et de ces budgets annexes, ainsi que les annexes de la dette, et du personnel, et qu'ils ont été invités à prendre connaissance de tous les documents budgétaires et annexes, au siège de la Communauté de Communes conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif Principal 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Opérations de l'exercice					
011	Charges à caractère général	2 898 580,10				
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 441 395,68				
014	Atténuations de produits	4 216 649,00				
65	Autres charges de gestion courante	1 160 877,00				
66	Charges financières	152 129,33				
67	Charges exceptionnelles	391 444,92				
68	Dotations aux amortissements et provisions	91 500,00				
022	Dépenses imprévues	263 060,55				
023	Virement à la Section d'investissement	3 647 019,22				

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684 220,20
	Total des dépenses de Fonctionnement	18 946 876,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice
013	Atténuations de charges	177 336,77
70	Produits de services, du domaine et	458 148,00
73	Impôts et taxes	10 335 959,00
74	Dotations et participations	4 401 473,96
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	52 401,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 030,00
002	Résultat reporté ou anticipé	3 488 527,27
	Total des recettes de Fonctionnement	18 946 876,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		SEMENT Restes à réaliser 2020		Total			
13	Subvention d'investissement		24 400,00	24 400,00			
16	Emprunts et dettes assimilées		607 019,11	607 019,11			
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	372 174,18	610 100,55	982 274,73			
204	Subventions d'équipement versées	1000,00	245 927,45	246 927,45			
21	Immobilisations corporelles	64 016,42	452 482,44	516 498,86			
23	Immobilisations en cours	1 046 009,13	3 432 763,00	4 478 772, <b>15</b> %			
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	2 485 633,46	2 510 633, <del>46</del>			
020	Dépenses imprévues		250 000,00	250 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections		19 030,00	19 030,00			
001	Résultat reporté ou anticipé		1351024,26	1 351 024,26			
Tota	al des dépenses d'Investissement	1 508 199,73	9 478 380,27	10 986 580,00			

F	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Opérations de l'exercice	Total	
10	Dotations, fds divers et réserves		963 397,59	963 397,59	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 699 425,99	1699 425,99	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 159 798,00	1025 494,00	2 185 292,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1802 225,00	1802 225,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	
021	Virement de la Section de Fonctionnement		3 647 019,22	3 647 019,22	
024	Produits des cessions		5 000,00	5 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections		684 220,20	684 220,20	
Tot	al des recettes d'Investissement	1159798,00	9 826 782,00	10 986 580,00	

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire du budget 2021 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé : Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

- D'adopter le Budget Primitif Principal 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 80 -

#### Vote du taux des taxes intercommunales 2021

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Après avoir rappelé, les bases et taux des taxes adoptés précédemment par l'assemblée :

	Bases effectives 2017	Taux 2017	Bases effectives 2018	Taux 2018	Bases effectives 2019	Taux 2019	Bases effectives 2020	Taux 2020
Taxe Habitation	39 857 338	3,84%	39 687 000	4,22%	40 226 000	4,30%		
Taxe Foncière (Bâti)	31 275 400	4,25%	31 796 000	4,68%	33 481 963	4,77%	36 942 497	4,77%
Taxe Foncière (non Bâti)	1328 520	18,01%	1 315 000	19,81%	1283 883	20,21%	1295 029	20,21%
CFE	10 238 804	32,00%	10 631 000	32,05%	13 366 521	32,57%	12 725 245	32,57%
S/TOTAL	82 700 062		83 429 000		88 358 367		50 962 771	

Considérant qu'à partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensés par une fraction de TVA nationale, qui évoluera à partir de 2022 comme le produit de la TVA nationale; ce produit s'élève à 1800 320 € pour l'année 2021. Pour rappel, le produit fiscal de référence 2020 (bases 2019) était estimé à 1764 842 €.

Les bases prévisionnelles 2021, minorées par la réforme des impôts de production (baisse de 50 % de la taxe foncière sur le bâti et de la cotisation foncière des entreprises des établissements industriels), sont compensées par des allocations compensatrices à hauteur de 2 068 227 €.

Compte tenu de ces éléments et des charges prévues au Budget 2021, le Conseil Communautaire a décidé :

- De fixer les taux des taxes comme suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021
Taxe Foncière (Bâti)	34 028 000	4,77%
Taxe Foncière (non Bâti)	1 295 000	20,21%
Cotisation Foncière des entreprises	11 298 000	32,57%
S/T0TAL	46 621 000	

- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

#### Sortie de Mr Jérôme BEQ

# Délibération n° 2021.04.20 - 81 -

#### Vote de la taxe GEMAPI 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Impôts et notamment son article 1530 bis ;

Vu la délibération n°2019.09.26 – 206 – du 26 septembre 2019, instituant la taxe GEMAPI sur le territoire intercommunal :

Le Conseil Communautaire a institué, par délibération n°2019.09.26 – 206 – du 26 septembre 2019, la taxe GEMAPI.

Cette taxe rentre dans la catégorie des recettes fiscales et les dispositions de sa mise en œuvre, sont codifiées à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le produit de cette taxe doit être affectée exclusivement à l'exercice de la compétence.

Une circulaire de septembre 2014 précise que le produit voté doit couvrir le coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence, y compris, pour information, le remboursement en capital et en intérêts de la dette, le coût de renouvellement des équipements, les frais d'études engagés ainsi que les amortissements des biens corporels acquis.

Considérant que le produit maximal attendu de la taxe GEMAPI doit être plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant soit un montant de 1 677 200 euros pour l'année 2020 (Population INSEE 2019 : 41 930 habitants).

Considérant que le montant de l'autofinancement prévu au budget 2021 est de 250 000 € ;

Considérant que ce produit sera réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- D'arrêter le produit de cette taxe à 250 000 euros pour l'année 2021.

- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 82 -

## Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « Office de Tourisme »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant que le budget annexe se traduit essentiellement par le poids des frais de personnel affecté à ce service, et ne perçoit que des recettes accessoires ne permettant pas l'équilibre,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé;

- De prendre en charge dans le budget principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Office du Tourisme » d'un montant de 263 044,92 € (deux cent soixantetrois mille et quarante-quatre euros et quatre-vingt-douze cts).
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 83 -

# Versement d'une subvention exceptionnelle au Budget annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget annexe « Station d'épuration de la ZAC Grand Sud Logistique », créé en 2017, relève du plan comptable M 49,

Considérant qu'une dérogation de l'assemblée délibérante pour une prise en charge des dépenses d'un budget annexe SPIC par le budget principal est possible comme le prévoit l'article L2224-2 du CGCT et qu' elle doit être motivée par l'une des trois exceptions suivantes prévues au L2224-2, tout en faisant ressortir le caractère exceptionnel de la subvention :

- lorsque des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

- lorsqu'après période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Considérant que ce budget annexe ne perçoit pas suffisamment de recettes pour permettre un équilibre budgétaire et qu'il n'est pas possible de prévoir une augmentation des redevances eu égard le nombre de raccordements actuels,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, à titre exceptionnel :

- De prendre en charge dans le budget principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Station d'épuration STEP » d'un montant de 24 317 € (vingt-quatre mille trois cent dix-sept euros).;
- De dire que cette recette sera inscrite sur le compte 774 du budget annexe et en contrepartie, la dépense sera inscrite sur le compte 657364 du budget principal.
- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- **•**00 ABSTENTION

Retour de Mr Jérôme BEQ

## Délibération n° 2021.04.20 - 84 -

#### Adoption du Budget annexe « Déchets Ménagers » 2021

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 - 32 - du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « déchets ménagers » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles		
011	Charges à caractère général	2 826 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 960 000,00		
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	21 439,58		
67	Charges exceptionnelles	100 000,00		
022	Dépenses imprévues	54 453,20		
023	Virement à la Section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 438,22		
	Total des dépenses de FCT	5 662 331,00		

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	130 000,00
70	Produits de services, du domaine etc	807 000,00
73	Impôts et taxes	3 434 961,98
74	Dotations et participations	750 244,00
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
002	Résultat reporté ou anticipé	540 125,02
	Total des recettes de FCT	5 662 331,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	14 154,00	188 553,82	202 707,82		
204	Subventions d'équipement versées			0,00		
21	Immobilisations corporelles		1 470 737,60	1 470 737,60		
23	Immobilisations en cours		836 000,00	836 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		90 523,58	90 523,58		
020	Dépenses imprévues		190 000,00	190 000,00		
	Total des dépenses d'Investissement	14 154,00	2 775 815,00	2 789 969,00		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total		
13	Subventions d'investissement (hors 138)			0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1706 355,00	1706 355,00		
10	Dotations, fds divers et réserves		148 615,90	148 615,90		
021	Virement de la Section de Fonctionnement			0,00		
024	Produits des cessions			0,00		
040	Opérations d'ordre entre section		700 438,22	700 438,22		
001	Résultat reporté ou anticipé		234 559,88	234 559,88		
	Total des recettes d'Investissement	0,00	2 789 969,00	2 789 969,00		

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Déchets Ménagers » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 85 -

Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Considérant que depuis la fusion, la Communauté de Communes est décomposée en 2 zones de perception de la TEOM :

- Une zone correspondant à la partie du territoire qui était gérée en régie par l'ex-Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, et par les communes adhérentes du SIEEOM
- Une zone correspondant aux communes de l'ex-Communauté de Communes Garonne Canal.

Pour rappel, les taux de la TEOM votés depuis 2017 sont les suivants :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux <b>2017</b>	Bases prévisionnelles 2018	Taux <b>2018</b>	Bases prévisionnelles 2019	Taux <b>2019</b>	Bases prévisionnelles 2020	Taux <b>2020</b>
Territoire Ex- CCTGV et Ex- CCPGG - Communes adhérentes au SIEEOM <b>Zone 1</b>	20 943 763	12,50%	21 778 214	12,50%	22 495 894	11,00%	23 179 275	11,00%
Territoire Ex- CCGC – <b>Zone 2</b>	8 744 561	10,30%	8 258 380	10,30%	7 591 249	10,00%	7 591 249	10,00%

Au vu de ces éléments, et compte tenu des charges prévues en 2021 au Budget « Déchets ménagers », le Conseil Communautaire a décidé :

40

- De fixer les taux de la TEOM suivants :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021
Zone 1	23 916 805	11,00%
Zone2	8 041 233	10,00%
Total	31 958 038	

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 86 -

### Adoption du Budget annexe « Office de Tourisme » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Office de Tourisme » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles			
011	Charges à caractère général	129 183,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 700,00			
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00			
023	Virement à la Section d'Investissement	3 000,00			
	Total des dépenses de Fonctionnement	300 883,00			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles			
70	Produits de services, du domaine et				
74	Dotations et participations	263 044,92			
002	Résultat reporté ou anticipé	37 838,08			
	Total des recettes de Fonctionnement	300 883,00			

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)			0,00		
204	Subventions d'équipement versées			0,00		
21	Immobilisations corporelles		3 999,00	3 999,00		
23	Immobilisations en cours			0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00		
040	Opérations d'ordre entre sections			0,00		
020	Dépenses imprévues			0,00		
Te	otal des dépenses d'Investissement	0,00	3 999,00	3 999,00		
		Restes à				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total		
13	RECETTES D'INVESTISSEMENT  Subventions d'investissement (hors 138)	1 0 0 11 0 0 1	-	<b>Total</b> 0,00		
13 16	Subventions d'investissement (hors	1 0 0 11 0 0 1	-			
	Subventions d'investissement (hors 138) Emprunts et dettes assimilées (hors	1 0 0 11 0 0 1	-	0,00		
16	Subventions d'investissement (hors 138) Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 0 0 11 0 0 1	-	0,00		
16 10	Subventions d'investissement (hors 138) Emprunts et dettes assimilées (hors 165) Dotations, fds divers et réserves	1 0 0 11 0 0 1	-	0,00		
16 10 024	Subventions d'investissement (hors 138)  Emprunts et dettes assimilées (hors 165)  Dotations, fds divers et réserves  Produits des cessions  Virement de la Section de	1 0 0 11 0 0 1	nouvelles	0,00 0,00 0,00 0,00		
16 10 024 021	Subventions d'investissement (hors 138)  Emprunts et dettes assimilées (hors 165)  Dotations, fds divers et réserves  Produits des cessions  Virement de la Section de Fonctionnement	1 0 0 11 0 0 1	3 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Office de Tourisme » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 87 -

## Adoption du Budget annexe « Assainissement Non Collectif » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Assainissement Non Collectif » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles			
011	Charges à caractère général	19 667,94			
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 367,14			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
67	Charges exceptionnelles	5 401,92			
022	Dépenses imprévues	3 600,00			
023	Virt à la Section d'Investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 942,00			
	TOTAL	59 979,00			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles			
70	Produits de services, du domaine et	52 599,34			
74	Dotations et participations	3 000,00			
002	Résultat reporté ou anticipé	4 379,66			
	TOTAL	59 979,00			

	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total	
45	Total des opé. Pour le compte de tiers		42 000,00	42 000,00	

20	Immobilisations incorporelles		750,00	750,00
21	Immobilisations corporelles		2 192,00	2 192,00
001	Solde d'exécution reporté		5 883,00	5 883,00
	TOTAL	0,00	50 825,00	50 825,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total
45	Total des opé. Pour le compte de tiers		42 000,00	42 000,00
1068	Affectation en réserves		5 883,00	5 883,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 942,00	2 942,00
001	Solde d'exécution reporté			0,00
	TOTAL	0,00	50 825,00	50 825,00

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Assainissement Non Collectif » 2021 tel que présenté.
  - •52 voix POUR
  - •00 voix CONTRE
  - •00 ABSTENTION

Mr CASTELLA : Pourquoi les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 52 599€ pour cette année alors qu'en 2020, elles ne représentaient que 24 000€ ?

Mme AMBROSIALI : En 2020, seuls des contrôles en vue de ventes ont été réalisés. En 2021, il est prévu le recrutement d'une personne pour effectuer cette mission. Le nombre de contrôles va donc augmenter.

Mme la Présidente : La Communauté de communes reprend en 2021 un contrôle régulier des installations.

## Délibération n° 2021.04.20 - 88 -

#### Adoption du Budget annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021,

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	5 722 050,00				
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	185 000,00				
67	Charges exceptionnelles					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 973 721,51				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	185 000,00				
022	Dépenses imprévues	33 433,00				
023	Virement à la section d'investissement					
002	Résultat reporté ou anticipé					
TOTAL		22 099 204,51				
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70	Produits de services, du domaine	4 058 000,00				
75	Autres produits de gestion courante					
77	Produits exceptionnels					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 509 750,84				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	185 000,00				
002	Résultat reporté ou anticipé	346 453,67				
TOTAL		22 099 204,51				

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	4 389 762,00				
020	Dépenses imprévues					
040	Opérations d'ordre entre sections	17 509 750,84				
001	Résultat reporté ou anticipé					
TOTAL		21 899 512,84				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 130 773,79				
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opérations d'ordre entre sections	15 973 721,51				
001	Résultat reporté ou anticipé	795 017,54				
TOTAL		21 899 512,84				

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Sortie de Mr Eric FRAYSSE

# Délibération n° 2021.04.20 - 89 -

## Adoption du Budget annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « STEP ZAC GSL » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	16 769,55	
012	Charges de personnel et frais assimilés		
65	Autres charges de gestion courante	2,00	
66	Charges financières	2 969,10	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 257,45	
002	Résultat reporté ou anticipé	28 318,90	
	TOTAL		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70	Produits de services, du domaine et	45 000,00	
77	Produits exceptionnels	24 317,00	
	TOTAL	69 317,00	

	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	23 521,74	
21	Immobilisations corporelles	86 087,26	
23	Immobilisations en cours		
	TOTAL		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	21 257,45	
001	Résultat reporté ou anticipé	38 351,55	
	TOTAL	109 609,00	

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2021 tel que présenté.

- •51 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

### Retour de Mr Eric FRAYSSE

# Délibération n° 2021.04.20 - 90 -

## Adoption du Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES PALANQUES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1800,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	390,08	
040	Opérations d'ordre entre sections	106 172,92	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	2 190,08	
002	Résultat reporté ou anticipé	19 064,77	
	TOTAL		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine et	91 591,77	
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
	Opérations d'ordre de transfert entre		
042	sections	35 836,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	2 190,08	
002	Résultat reporté ou anticipé		
	TOTAL	129 617,85	

	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	36 916,46	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 836,00	
001	Résultat reporté ou anticipé	57 042,48	
	TOTAL	129 794,94	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Autres immobilisations financières	23622,02
040	Opérations d'ordre entre sections	106 172,92
001	Résultat reporté ou anticipé	
	TOTAL	129 794,94

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

Sortie de Mr Jacques MOIGNARD

# Délibération n° 2021.04.20 - 91 -

#### Adoption du Budget annexe « ZA LA MOUSCANE »

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 -, du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	74 000,00	
Autres charges de gestion courante		
Charges financières	3 725,87	
/irt à la Section d'Investissement	69 544,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 249,41	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 725,87	
Résultat reporté ou anticipé		
TOTAL	983 245,15	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Produits de services, du domaine et	64 500,00	
Ootations, Subventions et Participations		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Charges à caractère général Autres charges de gestion courante Charges financières Cirt à la Section d'Investissement Defrations d'ordre de transfert entre sections Defrations d'ordre à l'intérieur de la SF Desultat reporté ou anticipé  TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Produits de services, du domaine et	

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

47

75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 475,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 725,87
002	Résultat reporté ou anticipé	69 544,00
	TOTAL	983 245,15

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	143 688,99	
040	Opérations d'ordre entre sections	845 475,28	
041	Opérations patrimoniales		
001	Résultat reporté ou anticipé	45 360,47	
	TOTAL	1034 524,74	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	132 731,33	
021	Virement de la Section de Fonctionnement	69 544,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	832 249,41	
001	Résultat reporté ou anticipé	_	
	TOTAL	1034 524,74	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021 tel que présenté.
- •50 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 – 92 -

## Adoption du Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du  $1^{\rm er}$  avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES BARTHES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	87 900,00

65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
023	Virement à la Section d'Investissement	85 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF		
	TOTAL	172 900,00	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services, du domaine et	73 768,00	
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
042	Opérations d'ordre entre sections	85 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	·	
002	Résultat reporté ou anticipé	14 132,00	
	TOTAL	172 900,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées		
040	Opérations d'ordre entre sections	85 000,00	
001	Résultat reporté ou anticipé		
	TOTAL	85 000,00	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Virement de la SF	85 000,00	
27	Autres immobilisations financières		
040	Opérations d'ordre entre sections		
001	Résultat reporté ou anticipé		
	TOTAL 85 000,0		

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2021 tel que présenté.
- •50 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 93 -

## Adoption du Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les instructions budgétaires et comptables ; Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	913 450,00	
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	17 547,38	
023	Virt à la Section d'Investissement	444 590,12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	307 953,82	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	18 397,38	
	TOTAL	1701938,70	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine et		
77	Autres produits exceptionnels	441 979,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 238 951,20	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	18 397,38	
002	Résultat reporté ou anticipé	2 611,12	
	TOTAL 1701 938,70		

	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées	59 649,10			
040	Opérations d'ordre entre sections	1 238 951,20			
020	Dépenses imprévues				
001	Résultat reporté ou anticipé	526 702,28			
	TOTAL 1825 302,58				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
021	Virement de la Section de Fonctionnement	444 590,12			
16	Emprunts et dettes assimilées	364 981,64			
27	Autres immobilisations financières	707 777,00			
040	Opérations d'ordre entre sections	307 953,82			
	TOTAL 1825 302,58				

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021 tel que présenté.
- •50 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 94 -

## Adoption du Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES NAUZES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général 3 200					
65	Autres charges de gestion courante					
023	Virement à la section d'investissement					
	Opérations d'ordre de transfert entre					
042	sections	361 127,00				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 200,00				
	TOTAL 3675					
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	•				
70	Produits de services, du domaine et	3 200,00				
75	Autres produits de gestion courante					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 200,00				
	Opérations d'ordre de transfert entre					
042	sections	361 127,00				
	TOTAL	367 527,00				

	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées	6 372,80			
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre entre sections	361 127,00			
001	Résultat reporté ou anticipé				
	TOTAL 367 499,80				
	RECETTES D'INVESTISSEMEN	Γ			
16	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
	Virement de la section de				
021	fonctionnement				
040	Opérations d'ordre entre sections	361 127,00			
001	001 Résultat reporté ou anticipé 6 372,80				
	TOTAL 367 499,80				

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2021 tel que présenté.
- •50 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

Retour de Mr Jacques MOIGNARD

# Délibération n° 2021.04.20 - 95 -

### Adoption du Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1 $^{\rm er}$  avril 2021 portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	42 462,86			
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	3 553,19			
023	Virt à la Section d'Investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 570,03			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 553,19			
002	Résultat reporté ou anticipé	15 404,37			
	TOTAL 248 543,64				
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	Produits de services, du domaine et				
	75 Autres produits de gestion courante				
75	Autres produits de gestion courante				
75 77	Autres produits de gestion courante Produits exceptionnels				
	Produits exceptionnels	244 990,45			
77	Produits exceptionnels Opérations d'ordre de transfert entre	244 990,45 3 553,19			
77	Produits exceptionnels Opérations d'ordre de transfert entre sections				

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	9 524,68				
040	Opérations d'ordre entre sections	244 990,45				
041	Opérations patrimoniales					
001	Résultat reporté ou anticipé					
	TOTAL 254 515,13					
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	9 524,68				
001	Résultat reporté ou anticipé	61 420,42				
021	021 Virement de la Section de Fonctionnement					
040	Opérations d'ordre entre sections	183 570,03				
	TOTAL 254 515,13					

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 96 -

### Adoption du Budget annexe « Production et vente d'électricité » 2021

Rapporteur: Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 –32 - du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	361,00		
65	65 Autres charges de gestion courante			
67	67 Charges exceptionnelles 725,00			
042	042 Opérations d'ordre entre sections 4 314,00			
	TOTAL 5 400,00			

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	70 Produits de services, du domaine et 4 700,9					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
R.002	R.002 Résultat reporté ou anticipé 699,10					
	TOTAL 5 400,00					

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées					
21	Immobilisations corporelles	8 376,00				
23	Immobilisations en cours					
	TOTAL 8 376,00					
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées					
040	Opérations d'ordre entre sections	4 314,00				
001	Résultat reporté ou anticipé	4 062,00				
	TOTAL 8 376,0					

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE » 2021 tel que présenté.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 97 -

# Suppression de 8 emplois permanents au 1<sup>er</sup> mai 2021 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 25 mars 2021;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours ;

La gestion des services de la Communauté de Communes nécessite la mise à jour du tableau des effectifs et la suppression de 8 emplois permanents non pourvus (recrutements sur d'autres grades, promotions internes...).

Considérant que la suppression d'emplois permanents est soumise à l'avis préalable du Comité Technique composé d'élus et de représentants du personnel intercommunal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 25 mars 2021 pour la suppression des 8 emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

Nombre d'emplois	Grade	Catégorie	Temps de travail Hebdo
1	Adjoint d'animation	С	24h
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	35h
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	С	35h
1	Adjoint technique	С	26h
1	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ere	В	35h
	classe		
1	Animateur	В	35h
1	Puéricultrice classe normale	Α	20h
1	Adjoint technique	С	35h

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De supprimer les 8 emplois permanents tels que présentés ci-dessus à compter du 1er mai 2021;
- De Charger Mme la Présidente de la modification du tableau des effectifs.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 98 -

# Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité au service communication

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-l 1°;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Pole	Nombre de postes	Cadre d'emploi	Catégorie	Emploi	Durée	Temps de travail Hebdo.
Administration Générale	1	Adjoint administratif	С	Graphiste	1 an	35h

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De créer l'emploi non-permanent de catégorie C affecté au service communication, en raison de l'accroissement temporaire d'activité, tel que présenté ci-dessus.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 99 -

## Création d'un emploi permanent d'agent de bibliothèque itinérant au Pôle Culture

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi  $n^{\circ}83-634$  du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale :

Vu le tableau des effectifs existant ;

La Communauté de Communes gère sur son territoire un réseau de lecture publique, qui nécessite l'adaptation des emplois à l'évolution du service.

Suite au départ en retraite d'un agent, le service s'est réorganisé et les heures de travail ont été réparties.

Aussi, il est proposé la création de l'emploi permanent à temps complet, suivant pour assurer les missions d'agent de bibliothèque itinérant.

Pole	Nombre de postes	Cadre d'emploi	Catégorie	Emploi	Temps de travail Hebdo.
Culture	1	Adjoint du Patrimoine	С	Bibliothécaire itinérant	35h

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget de l'exercice en cours au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

56

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De créer le poste permanent d'adjoint territorial du patrimoine à temps plein tel que présenté ;
- De charger Mme la Présidente de la mise à jour du tableau des effectifs.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

# Délibération n° 2021.04.20 - 100 -

#### Prolongement du dispositif l'OCCAL d'aide aux entreprises du territoire

Rapporteur: Serge CASTELLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.06.18-107 du 18 juin 2020, décidant de participer au fonds L'OCCAL d'aide aux entreprises initié par la Région Occitanie afin de venir en aide et d'accompagner les entreprises durement touchées par la crise économique liée à la gestion de la lutte contre la pandémie ;

Vu la délibération n°2020.11.26-203 du 26 novembre 2020, décidant d'élargir les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie ; Vu la délibération n° 2021.03.01 – 20 du 1<sup>er</sup> mars 2021 décidant de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, dans la limite de l'enveloppe de 125 790 € fixée par la délibération du 18 juin 2020 ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget,

Par délibération n°2020.06.18-107 du 18 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de participer au fonds L'OCCAL d'aide aux entreprises initié par la Région Occitanie afin de venir en aide et d'accompagner les entreprises durement touchées par la crise économique liée à la gestion de la lutte contre la pandémie.

Cette délibération autorisait la signature d'une convention entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, et les EPCI du département définissant les termes de ce partenariat, et notamment les bénéficiaires, les dépenses éligibles, ainsi que les modalités d'intervention.

Pour rappel, la participation de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a été fixée à 3€/habitant ce qui représente une enveloppe de 125 790 € pour la durée du conventionnement avec la Région Occitanie.

Par délibération n°2020.11.26-203 du 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'élargir les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie.

Cette délibération prévoyait :

- D'ouvrir plus largement au secteur culturel et événementiel,
- De permettre la prise en charge d'une partie des loyers de ces commerçants.

Au vu de l'accroissement des demandes déposées auprès du service Économie-emploi, le Conseil Communautaire, par délibération n° 2021.03.01 – 20 du 1<sup>er</sup> mars 2021 a décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, dans la limite de l'enveloppe de 125 790 € fixée par la délibération du 18 juin 2020.

Considérant que d'une part l'enveloppe allouée n'est pas consommée, et que d'autre part les circonstances sanitaires ne se sont pas améliorées,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De prolonger ce dispositif mis en place par la Région Occitanie en 2021, dans la limite de l'enveloppe des 125 790 € prévue initialement ;
- De charger Mme la Présidente de la signature de tous les documents nécessaires à l'application de la présente, avec la Région Occitanie.
- •52 voix POUR
- •00 voix CONTRE
- •00 ABSTENTION

## L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.

58

NOM	Prénom	SIGNATURE
ALBINET	Alain	
ARAKELIAN	Marie-Anne	
ASTOUL	Etienne	
ASTOUL	Jean	
AUTHESSERRE	Willy	
BARBAT	Brigitte	
BELLOC	Alain	
BEQ	Jérôme	
BIERGE	Michel	
восни	Jean-Luc	Excusé – pouvoir à Mme BUFFAROT

BOUSQUET	Christian	Excusé – pouvoir à Mr IUS	
BOUYER	Jean-Marc		
BUFFAROT	Monique		
CAMBROUSE	Christelle	Excusée – pouvoir à Mr QUILLET	
CARDETTI	Laëtitia	Excusée	
CASTELLA	Serge		
COULON	Marie-Christine		
DAIME	Guy		
DOAT	Bernard		
ESTANOVE	Philippe		
ESTAVES	Gaëlle	Excusée – pouvoir à Mr AUTHESSERRE	
FAVIER	Monique		
FENIE	Gérard	Excusé	59
FRAYSSE	Éric		
GAUTIE	Claude	Excusé – pouvoir à Mr MOIGNARD	
GRANDO	Sylvie		
HENRIC	Stéphanie	Excusée	
IDRISSI	Saïd		
IUS	Frédéric		
JEANGIN	Mélanie		
JULIEN	Dominique	Excusée – pouvoir à Mr BIERGE	
LAFORGUE	Laëtitia		
LAGRANGE	Éric		
LARRIEU	Gilles		
			•

LAVEDRINE	Sophie	
LAVERON	Isabelle	
LLAURENS	Nathalie	Excusée – pouvoir à Mme ARAKELIAN
MAGNIER	Armand	
MARTY	Alfred	
MOIGNARD	Jacques	
MOURIAU	Christian	Excusé
NEGRE	Marie-Claude	
NIERENGARTEN	Annie	
PROUET	Bernadette	
QUILLET	Lionel	
RASPIDE	Jean-Marc	
RAYNAL	Jean-Claude	30
REY	Denis	
RIBES	Huguette	
SUBERVILLE	Christophe	
SOURSAC	Jérôme	
TUYERES	Stéphane	
UCAY	Audrey	
VALETTE	Jean-Michel	
VIGNEAU	Karine	Excusée - pouvoir à Mr CASTELLA
VILLANUEVA	Matilde	Excusée – pouvoir à Mme LAVEDRINE